Pratiquer le droit de la concurrence en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française

TARIF 250.000 XPF
DÉMARRAGE LE 13 NOVEMBRE 2018

Pour que la concurrence soit un droit !

OBJECTIFS

En s'appuyant sur les apports théoriques nécessaires et l'**expérience des praticiens : avocats, magistrats, universitaires et des autorités de la concurrence**, la formation a pour ambition d'opérer un partage de connaissances avec les entreprises et les prestataires de service qui les assistent afin de bien **comprendre les règles du droit de la concurrence en vigueur et son application**. La formation est orientée vers **la pratique du droit de la concurrence dans le Pacifique**.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation proposée à l'initiative des autorités de concurrence et des chambres consulaires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie s'adresse **aux dirigeants et aux services juridiques des entreprises, à leurs prestataires de services : avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes, consultants, étudiants, ainsi qu'aux services juridiques des administrations publiques**. Cette formation est tout public et peut être suivie en auditeur libre.
Cette formation est née du constat que l'**introduction récente des droits de la concurrence en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie** française nécessite de les rendre accessibles aux entreprises et à ceux qui les assistent

MODALITÉS

Pour tenir compte des contraintes des professionnels, la formation sera dispensée à raison de **2 heures par semaine** et 2 séminaires de 2 jours.
La formation sera dispensée par chaque intervenant depuis son territoire **en Polynésie française le mardi de 16h à 18h ou en Nouvelle-Calédonie le mercredi de 13h à 15h au siège des chambres consulaires**. Les séances seront enregistrées et mises à disposition en e-learning pour les inscrits à la formation.

DEUX SÉMINAIRES DE 2 JOURS

Animés sur chaque territoire par des cabinets d'avocat privés expert en droit de la concurrence, ils permettront d'aborder **la pratique du droit de la concurrence au travers de l'assistance d'une entreprise et du contentieux de la concurrence**.

Nathalie JALABERT-DOURY
Avocat à la cour (Mayer Brown)

Valérie MICHEL-AMSELLEM
Présidente de la Chambre de la régulation économique de la cour d'appel de Paris

VALIDATION

La formation pourra donner lieu à la délivrance d' un certificat. La formation sera étalée sur **12 mois** (hors périodes de grandes vacances scolaires).

Pour la Polynésie française, l'interlocutrice privilégiée :
Audrey LHIES - Responsable de la promotion et relation entreprises
Tél. : (+689) 40 47 27 08 • GSM : (+689) 87 78 79 98 • E-mail : formationpro@ccism.pf

Pour Nouméa, l'interlocuteur privilégié :
Laurent Garcia - Responsable Service Relation Clients
Tél. : (+687) 24 31 38 • GSM : (+687) 77 11 81• E-mail : l.garcia@cci.nc